



Collaboration à l'intérieur du système des Nations Unies et avec d'autres organisations intergouvernementales

Rapport du Secrétariat

1. La collaboration de l'OMS à l'intérieur du système des Nations Unies et avec d'autres organisations intergouvernementales se déroule à trois niveaux distincts : au niveau intergouvernemental, au niveau interinstitutionnel et au niveau des pays. Les échanges de l'OMS avec le système des Nations Unies et en particulier sa participation au processus de réforme des Nations Unies s'articulent autour de deux axes : la promotion de la santé en tant que facteur de développement national ; une plus grande cohérence et une plus grande efficacité de la contribution du système des Nations Unies aux processus de développement nationaux. Ces deux axes vont dans le sens de la résolution WHA58.25, dans laquelle le Directeur général a été prié de veiller à ce que l'ensemble de l'Organisation adhère au programme international d'harmonisation et d'alignement, tel qu'il ressort notamment de la Déclaration de Rome sur l'harmonisation (2003) et de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement – appropriation, harmonisation, alignement, résultats et responsabilité mutuelle (2005), et de tenir compte de l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

2. Le présent rapport expose dans ses grandes lignes la collaboration de l'OMS à l'intérieur du système des Nations Unies et avec d'autres organisations intergouvernementales de 2008 à avril 2009. Il rend compte des efforts déployés par l'OMS pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, en privilégiant ceux qui consistent à améliorer la situation sanitaire dans l'ensemble du monde.

PROCESSUS INTERGOUVERNEMENTAUX DU SYSTEME DES NATIONS UNIES ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

3. Les relations réciproques entre l'OMS et les processus de gouvernance du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales intéressent l'Assemblée générale des Nations Unies, le Conseil économique et social et ses commissions, les organes directeurs des fonds, des programmes et des institutions spécialisées des Nations Unies, ainsi que les organes directeurs d'autres organisations intergouvernementales.

Assemblée générale

4. Pendant les soixante-deuxième et soixante-troisième sessions de l'Assemblée générale, un appui technique a été fourni pour l'élaboration de plusieurs résolutions relatives à la santé et à la réforme des Nations Unies. L'Assemblée générale a adopté une résolution sur la santé mondiale et la politique étrangère,¹ dans laquelle elle reconnaît que toutes deux sont étroitement liées, et elle prie le Secrétaire général de l'ONU, agissant en étroite collaboration avec le Directeur général de l'OMS, de lui présenter à sa soixante-quatrième session un rapport sur les défis, les activités et les initiatives en matière de politique étrangère et de santé mondiale. L'Assemblée générale a adopté une autre résolution importante sur l'interdiction de fumer dans les locaux des Nations Unies,² dans laquelle elle recommande de décréter une interdiction totale de fumer dans tous les locaux des Nations Unies, y compris dans les bureaux de pays et dans les bureaux régionaux de l'ensemble du système des Nations Unies, ainsi qu'une interdiction totale de vendre du tabac dans tous les bureaux des Nations Unies. L'OMS étudie avec le Secrétariat de l'ONU les moyens d'application possibles. Deux autres résolutions ont été adoptées dans le domaine de la santé, l'une intitulée « 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique »,³ et l'autre qui reconnaît que la drépanocytose constitue un problème de santé publique.⁴

5. L'OMS participe aux principales commissions de l'Assemblée générale, suit de près les questions débattues et prend part aux tables rondes et aux autres réunions organisées en marge de l'Assemblée générale. Le Directeur général a par exemple été l'un des principaux orateurs à s'exprimer lors d'une table ronde sur la mondialisation et la santé organisée dans le cadre de la deuxième commission, qui s'occupe des questions économiques et financières.

6. En ce qui concerne la réforme des Nations Unies, l'OMS a collaboré à l'élaboration d'une résolution sur les activités opérationnelles de développement,⁵ qui traite de la synchronisation des cycles de planification du système des Nations Unies avec l'examen complet des politiques et de l'adaptation du financement du système des Nations Unies. Pendant la soixante-deuxième session, deux résolutions ont été adoptées au sujet de la réforme des Nations Unies, l'une sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies,⁶ et l'autre sur la cohérence du système des Nations Unies.⁷ L'OMS a rencontré à deux reprises en 2008 les deux coprésidents du processus de consultation sur la cohérence du système des Nations Unies et a contribué à leurs travaux.

7. L'OMS a participé activement à la Réunion de haut niveau des Nations Unies sur les objectifs du Millénaire pour le développement, qui s'est tenue à New York en septembre 2008. Étalé sur une semaine, ce rassemblement a consisté en une série de réunions formelles et informelles destinées à renouveler les engagements pris en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment la table ronde du Directeur général sur l'objectif 5, qui a rassemblé une vingtaine de femmes dirigeantes du monde entier dans le but de sensibiliser aux considérations sanitaires en rapport

¹ Résolution 63/33.

² Résolution 63/8.

³ Résolution 63/234.

⁴ Résolution 63/237.

⁵ Résolution 63/232.

⁶ Résolution 63/208.

⁷ Résolution 63/277.

avec l'amélioration de la santé maternelle. Parmi les autres réunions de haut niveau auxquelles l'OMS a participé dans le contexte des Nations Unies, on peut citer la Réunion de haut niveau sur le VIH/sida organisée en 2008, le premier Forum mondial des dirigeants sur la co-infection VIH-tuberculose organisé par l'Envoyé spécial du Secrétaire général chargé de l'Initiative Halte à la tuberculose, le troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement (Accra, 2-4 septembre 2008), la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey, qui s'est tenue à Doha, et la Réunion de haut niveau sur les changements climatiques organisée à Bali.

Conseil économique et social

8. La session de fond du Conseil économique et social a lieu tous les ans en juillet et est divisée en cinq débats (débat de haut niveau et débats consacrés aux questions de coordination, aux activités opérationnelles, aux affaires humanitaires et aux questions diverses). En juillet 2008, l'OMS s'est exprimée lors des débats sur les activités opérationnelles et les affaires humanitaires. Elle a en outre contribué aux rapports soumis au Conseil par le Secrétaire général. En perspective de la session de fond de 2009, l'OMS apporte sa contribution à neuf rapports du Secrétaire général, dont beaucoup ont trait au processus de réforme des Nations Unies et aux progrès du système des Nations Unies dans des domaines particuliers : suite donnée à l'examen triennal complet des activités effectué en 2007 ; engagements en faveur du développement durable ; fonctionnement des commissions régionales de l'ONU ; harmonisation et simplification ; et problèmes de ressources humaines au niveau des pays.

9. En 2009, l'examen ministériel annuel qui aura lieu pendant le débat de haut niveau du Conseil économique et social portera sur la mise en oeuvre des objectifs et engagements adoptés au niveau international en matière de santé publique mondiale. A cet égard, l'OMS travaille en proche collaboration avec les Etats Membres et le Département des Affaires économiques et sociales de l'ONU et apporte une contribution importante à la documentation établie en vue de l'examen ; elle organise également avec d'autres des réunions ministérielles régionales et mène d'autres activités en préparation de l'examen. Elle est aussi l'un des organisateurs de plusieurs tables rondes ministérielles prévues pendant le débat de haut niveau.

Organes directeurs d'autres institutions des Nations Unies et organisations internationales

10. En ce qui concerne la cohérence du système des Nations Unies, l'OMS a assisté aux réunions des organes directeurs d'autres institutions des Nations Unies et organisations internationales. Pendant la période considérée, elle a assisté aux réunions des organes directeurs de l'UNESCO, du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM. Elle a également pris part aux réunions ministérielles de l'Organisation de la Conférence islamique.

COORDINATION A L'INTERIEUR DU SYSTEME DES NATIONS UNIES ET AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Instances chargées de la coordination du système des Nations Unies

11. L'OMS est particulièrement attentive aux possibilités d'action collective pour développer la collaboration et accroître l'efficacité au sein du système des Nations Unies. L'Organisation a régulièrement pris part aux processus de planification de la réforme des Nations Unies et participe activement au Conseil des chefs de secrétariat (CCS) et à ses organes subsidiaires. Le CCS traite de questions de politique, de programmation, de gestion et de questions opérationnelles qui intéressent

l'ensemble du système des Nations Unies. Dans le but d'accroître encore l'efficacité et l'efficacit  du syst me des Nations Unies, le CCS a  t  r cemment r form  pour  tendre ses comp tences au Groupe des Nations Unies pour le d veloppement, qui constitue d sormais un troisi me pilier, aux c t s du Comit  de haut niveau sur les programmes et du Comit  de haut niveau sur la gestion. L'OMS participe activement   ce processus, qui pr voit notamment de r organiser et de rationaliser le Groupe des Nations Unies pour le d veloppement.

12. L'OMS contribue  galement   d'autres aspects de la coordination   l'int rieur du syst me des Nations Unies, comme l'action humanitaire, par l'interm diaire du Comit  ex cutif pour les affaires humanitaires et du Comit  permanent interorganisations, de l'Equipe sp ciale du Secr taire g n ral sur la crise mondiale de la s curit  alimentaire, du Groupe de coordination pharmaceutique interorganisations et de l'Equipe sp ciale sur la sant  comme secteur t moin (Task Team on Health as a Tracer Sector), qui a apport  une contribution au Forum de haut niveau sur l'efficacit  de l'aide.

Activit s de coordination

13. L'OMS assure r guli rement la coordination avec des institutions des Nations Unies et d'autres organisations internationales dans diff rents domaines, comme la lutte contre la drogue, les m dicaments contrefaits, le renforcement des syst mes de sant , le VIH/sida, l'hygi ne du milieu, la sant  de la m re et de l'enfant et la salubrit  de l'eau. Elle travaille en  troite collaboration avec l'UNICEF pour la pr s lection des m dicaments achetés dans le cadre des Nations Unies et l' laboration de normes et de recommandations internationales dans le domaine de l'assurance de la qualit  des m dicaments.

14. En 2007 et 2008, la collaboration entre l'OMS et l'Organisation de la Conf rence islamique a permis de faire des progr s importants sur la voie de l' radication de la poliomy lite et notamment d'organiser des campagnes de vaccination dans les pays membres de la Conf rence. Le Secr tariat g n ral de la Conf rence et l'OMS pr parent aussi ensemble la deuxi me session de la Conf rence islamique des ministres de la sant , pr vue   T h ran en 2009.

Coordination avec les bureaux r gionaux et les bureaux de pays

15. L'OMS collabore activement avec les institutions des Nations Unies et les organisations intergouvernementales au niveau r gional et au niveau des pays. Des m morandums d'accord ou des accords ont  t  sign s entre le Bureau r gional OMS du Pacifique occidental et le PNUD, l'UNICEF, le FNUAP, l'ONUSIDA, la Banque mondiale, la Banque asiatique de D veloppement, le Secr tariat de la Communaut  du Pacifique et la SOPAC (Pacific Islands Applied Geoscience Commission). Ces accords portent sur des activit s et des projets conjoints dans des domaines comme le d veloppement des syst mes de sant , le VIH/sida, la lutte contre la dengue, l'hygi ne du milieu, la sant  de la m re et de l'enfant et la salubrit  de l'eau.

16. La coop ration entre le Bureau r gional OMS de l'Europe et la Commission europ enne a  volu  ces derni res ann es, prenant la forme d'une coop ration politique de haut niveau, d'un dialogue sur les questions de politique g n rale et d'une coop ration technique au niveau des pays. Derni rement, une collaboration a  t  entam e avec le Centre europ en de Pr vention et de Contr le des Maladies, notamment dans les domaines de la lutte contre la grippe, de la vaccination, de la surveillance du VIH/sida et de la tuberculose, et avec le R seau europ en environnement et  pid miologie (European Environment and Epidemiology Network).

17. En 2008, le Bureau régional OMS de l'Afrique a organisé, en collaboration avec les Directeurs régionaux de l'UNICEF, du FNUAP, de l'ONUSIDA, de la Banque mondiale et de la Banque africaine de Développement, leur troisième réunion de haut niveau. L'objectif était d'améliorer la collaboration entre les institutions afin de mieux seconder les Etats Membres qui entreprennent d'étendre la couverture des interventions sanitaires essentielles pour atteindre les cibles dont sont assortis les objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé. Les débats ont porté sur l'état d'avancement de l'Initiative d'harmonisation pour la santé en Afrique et sur le rôle de celle-ci par rapport à d'autres mécanismes régionaux comme le système des équipes de Directeurs régionaux.

18. Les Bureau régionaux OMS de l'Afrique et de la Méditerranée orientale sont en train de signer un nouvel accord de coopération avec l'Union africaine. Des experts des deux bureaux ont apporté une contribution technique à la Stratégie sanitaire pour l'Afrique nouvellement adoptée par l'Union africaine.

19. L'OMS collabore aussi étroitement avec l'Organisation islamique pour l'Education, la Science et la Culture à un programme axé sur la sensibilisation de la société civile et des organisations non gouvernementales à l'importance de l'éducation pour la santé ; la formation à l'évacuation des eaux usées ; la lutte contre le VIH/sida ; et la recherche bioéthique.

Coût des transactions et efficience

20. L'un des volets importants de la réforme des Nations Unies est la rationalisation des procédures et la diminution du coût des transactions pour les gouvernements qui reçoivent une aide par le canal du système des Nations Unies. Le Comité de haut niveau sur la gestion a adopté les normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS). Il a été décidé qu'elles entreraient en vigueur au plus tard le 1^{er} janvier 2010. L'introduction de ces normes à l'OMS a été approuvée par l'Assemblée de la Santé dans la résolution WHA60.9 et les amendements au Règlement financier qu'elles supposent sont soumis à la présente Assemblée de la Santé.¹

21. Une autre initiative a été prise en vue de rendre les activités communes du système des Nations Unies plus cohérentes et plus efficaces : la création de fonds d'affectation spéciale multidonateurs auxquels les donateurs peuvent avoir recours pour mettre en commun et acheminer les ressources destinées à soutenir les priorités nationales de développement et à faciliter le travail des équipes de pays des Nations Unies. L'OMS participe à plusieurs de ces fonds, dont certains sont de plus en plus utilisés pour combler les déficits de financement des programmes communs des équipes de pays, selon les processus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

22. En ce qui concerne les locaux communs des Nations Unies, le rapport coût/avantages et la sécurité du personnel demeurent des critères importants pour l'OMS. Dans les 145 pays où l'OMS est présente sur le terrain, 27 bureaux de pays sont désormais sis dans les locaux communs des Nations Unies. Dans la Région européenne, un bureau de pays sur trois est entièrement intégré dans les locaux des Nations Unies, proportion qui est de un sur cinq dans la Région africaine et dans la Région de l'Asie du Sud-Est.

¹ Document A62/32.

PROCESSUS AU NIVEAU DES PAYS, Y COMPRIS LA CONTRIBUTION DE L'OMS AUX PLANS DE DEVELOPPEMENT NATIONAUX

23. L'OMS soutient les processus de développement nationaux de plusieurs façons. La stratégie de coopération avec les pays, qui sert de cadre stratégique à moyen terme pour la coopération de l'OMS avec ses Etats Membres, a été conçue pour organiser la contribution de l'Organisation au développement sanitaire national, aligner les activités sur les plans nationaux, et harmoniser les activités avec le travail mené au niveau des pays par d'autres institutions des Nations Unies et par des partenaires dans les domaines de la santé et du développement. La stratégie de coopération avec les pays contribue au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et à l'harmonisation des activités opérationnelles que le système des Nations Unies mène en faveur du développement au niveau des pays.

24. D'après une récente étude,¹ 120 bureaux de pays de l'OMS (86 %) prennent part aux bilans communs de pays et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. En 2008, le personnel du Siège et des bureaux régionaux de l'OMS a participé activement à l'examen des directives relatives au Plan-cadre pour l'aide au développement, qui seront suivies dans les 30 pays où le Plan-cadre doit être appliqué en 2009.

Appui au système des coordonnateurs résidents des Nations Unies

25. L'OMS travaille en étroite collaboration avec le Groupe des Nations Unies pour le développement en vue d'améliorer le système des coordonnateurs résidents, et cette collaboration prend plusieurs formes. L'OMS participe à tous les groupes de travail du Groupe pour le développement, dont les travaux ont notamment débouché sur une description de poste commune pour les coordonnateurs résidents ; des recommandations concernant les relations de travail entre les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies ; la mise en place de mécanismes garantissant l'efficacité des activités au niveau des pays ; la création de fonds d'affectation spéciale multidonateurs ; la synchronisation de la programmation au niveau des pays ; et l'actualisation des directives relatives au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement à l'intention du personnel de terrain et des directives du Plan-cadre relatives aux questions de transition en situation de crise, y compris l'établissement de liens avec les organismes humanitaires.

26. L'OMS a organisé différentes réunions d'information et des dialogues avec les coordonnateurs résidents pour échanger des données d'expérience au sujet des initiatives pilotes « Unis dans l'action », étudier les questions de leadership et favoriser une collaboration harmonieuse du système des Nations Unies au niveau des pays. A la fin de 2008, quatre hauts fonctionnaires de l'OMS ont été désignés coordonnateurs résidents des Nations Unies en Arabie saoudite, au Cameroun, à Madagascar et en Tunisie.

Initiatives pilotes « Unis dans l'action »

27. L'OMS participe avec conviction aux initiatives pilotes « Unis dans l'action » entreprises dans huit pays.² En proche collaboration avec le Bureau régional OMS de l'Afrique, l'Organisation a tenu en 2008 à Kigali une réunion de bilan à laquelle ont participé les représentants de l'OMS des huit pays

¹ Document CCO/07.03.

² Albanie, Cap-Vert, Mozambique, Pakistan, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Uruguay et Viet Nam.

en question ainsi que des hauts responsables du Siège et des bureaux régionaux. Le but était de faire le point sur la contribution de l’OMS à ces initiatives et d’en tirer des enseignements afin de continuer à donner des orientations au personnel de terrain concernant la contribution de l’OMS à la réforme des Nations Unies au niveau des pays. Dans la même veine, l’OMS assure un service d’assistance et organise régulièrement des réunions internes sur l’avancement des initiatives et le soutien qui leur est apporté. Jusqu’à présent, huit bulletins ont été publiés sur la participation de l’OMS aux initiatives pilotes et à la réforme de Nations Unies.

28. La stratégie d’intégration de l’analyse de la problématique homme-femme et de prise en compte des différences entre les sexes dans les activités de l’OMS est définie dans son plan stratégique à moyen terme 2008-2013, et un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de cette stratégie est présenté tous les deux ans à l’Assemblée de la Santé par l’intermédiaire du Conseil exécutif. L’un des progrès récents au niveau de la coordination est la réunion interinstitutions organisée à Hanoï sur le thème « Unis dans l’action pour l’égalité des sexes » et à laquelle le Bureau régional OMS du Pacifique occidental a participé activement. La réunion avait pour but de tirer les leçons de l’expérience acquise, de dégager les meilleures pratiques à adopter pour renforcer les moyens et la volonté d’oeuvrer en faveur de l’égalité des sexes dans le cadre des huit initiatives pilotes, et d’échanger un savoir, des instruments et des produits utiles à cette fin. Les recommandations faites à l’issue de la réunion ont été approuvées par le Groupe des Nations Unies pour le développement à sa réunion de janvier 2009.

MESURES A PRENDRE PAR L’ASSEMBLEE DE LA SANTE

29. L’Assemblée de la Santé est invitée à prendre note du présent rapport.

= = =